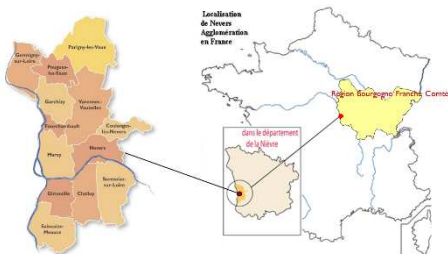


Navette Autonome sur Voies Ouvertes de Nevers Agglomération (NAVONA)

Mots clés : véhicule autonome, circulation partagée, expérimentation

■ Territoire d'expérimentation



Nevers, ville centre de Nevers Agglomération (environ 70 000 habitants), affiche une population de près de 35 000 habitants. Le périmètre de l'expérimentation se situe exclusivement

en zone urbaine avec une densité de population de 7 600 hab./km².

PROJET ACCOMPAGNÉ PAR LE **PROGRAMME FRANCE MOBILITES - FRENCH MOBILITY—TERRITOIRES D'EXPÉRIMENTATION DE NOUVELLES MOBILITÉS DURABLES**

DURÉE PROJET > 2 MOIS

MONTANT DU PROJET > 165 k€
DONT AIDE AMI > 28 k€

LOCALISATION> Département de la Nièvre, région Bourgogne Franche Comté

PORTEUR DE PROJET



PARTENAIRES SUR LE PROJET
FEDER, Région, Caisse des Dépôts et Consignations, Ville de Nevers et Keolis Nevers

CONTACT
XAVIER BADIA
03 86 61 81 96
xbadia@aggl-nevers.fr

■ Description projet

■ Enjeu/besoin

A l'occasion des fêtes de Noël et sur les 1ères semaines de soldes qui les suivent, Nevers Agglomération souhaite étudier la capacité d'une navette autonome, gratuite, à assurer une liaison attractive entre les parkings en ouvrage et le cœur de ville. En associant cette navette autonome à l'offre de transport existante, l'objectif consiste à réduire les déplacements en voiture de courte distance et ainsi détendre la circulation en hyper centre.

■ Expérimentation

L'expérimentation consiste en la mise en place d'une navette autonome dont le circuit s'appuiera sur la proximité avec les parkings souterrains et le cœur du réseau de transport public. Pour cela, la navette partagera son itinéraire entre zone piétonne (40%) et voirie partagée (60%).

A cette occasion, Businfo Services, partenaire de Nevers Agglomération, propose de développer un service diffusant des informations commerciales et/ou touristiques indexées sur la position du véhicule.

La réglementation n'autorise pas la circulation de ce type de véhicule. Ce projet permettra d'identifier les points de blocage pour ensuite faire évoluer la législation en vue de rendre son utilisation répliquable sans entrave juridique.